Résolution sur le Bangladesh

2006/2663(RSP) - 16/11/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 60 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, une résolution sur le Bangladesh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle qu'en 2006, trois journalistes ont été tués et au moins 95 autres ont été agressés, que 55 correspondants de presse ont été la cible d'intimidations pour des articles jugés « non islamiques » et que plus de 70 journalistes ont été contraints de fuir à la suite de menaces, selon des informations de « Reporters sans Frontières » sur la liberté de presse au Bangladesh.

Le Parlement déplore les récents actes de violence et condamne fermement les attaques physiques de journalistes, de membres du personnel des ONG, de syndicalistes et d'autres personnes, ainsi que la violence liée aux prochaines élections générales ainsi qu'aux arrangements transitoires. Il demande un gouvernement intérimaire fort qui combatte l'instabilité et qui donne confiance en ce qui concerne le caractère libre et loyal des élections parlementaires, avec la participation de tous les partis et dans le cadre d'un calendrier préétabli.

Le gouvernement intérimaire du Bangladesh est invité à :

prendre des mesures immédiates en vue de reconstituer la commission électorale ;

créer un climat dans lequel tous les électeurs se sentiront libres d'user de leur droit de vote, surtout en désarmant les partisans des groupes islamistes engagés dans des actions et dans une propagande caractérisées par l'intolérance religieuse;

mettre fin au climat d'impunité et à engager des poursuites à l'encontre des auteurs d'agression et de harcèlement envers les journalistes;

garantir un équilibre des médias publics pendant la campagne électorale.

Le Parlement réaffirme son attachement à l'égard de la tradition unique du Bangladesh en matière de tolérance religieuse et de laïcité. Il demande au Conseil et à la Commission de suivre attentivement la situation des droits de l'homme, la situation politique et la liberté de la presse au Bangladesh et d'élaborer des programmes, dans le cadre de la coopération UE-Bangladesh, de promotion de la liberté de la presse et d'opinion.

Il se félicite de la décision de la Commission d'envoyer une mission de l'Union d'observation des élections aux prochaines élections générales et demande l'établissement rapide d'une mission d'observation des élections, par le Parlement européen, à court terme.